

Le projet syndical de la FSU-SNUipp est basé sur 3 axes :

- la défense et la représentation de tous les personnels
- la transformation de l'École, pour la réussite de tous-tes
- la lutte pour la transformation de la société, pour une société plus juste, écologique, antifasciste...



FSU
SNUipp

31

2025
2026

52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE
05 61 43 60 62

Se syndiquer : Spécial PES

La FSU-SNUipp ne perçoit aucune subvention.
Elle ne vit que parce que des collègues comme
vous ont décidé de contribuer à son existence en
se syndiquant. N'attendez pas, syndiquez-vous!

Se syndiquer en ligne c'est
possible !



Informations personnelles

Nom : _____

Prénom : _____

Nom d'usage : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Téléphone portable : __ / __ / __ / __ / __

Courriel : _____

Téléphone fixe : __ / __ / __ / __ / __

Adresse postale: _____

Informations professionnelles

PES: ☐ 100% ☐ 50%

Echelon : _____

Etablissement d'exercice (nom, type, commune): _____

Tarif unique PES = 70€

Avec réduction par crédit d'impôt de 66% = 23.8€ par an

**Le prélèvement
automatique,
C'est pratique !**

Aucune démarche à faire tous les
ans
et on arrête quand on veut !

REP/REP+

REP

+ 10 €

REP +

+ 20 €

☐ Je souhaite surcoter pour la caisse de
solidarité de la FSU-SNUipp 31 en donnant
le montant ci-dessous

Montant total

70 €

+

€

+

€

=

€

Date : __ / __ / ____

Signature :

Possibilités de paiement

☐ De préférence par prélèvement
automatique en remplissant le mandat
SEPA au dos de ce bulletin

☐ un chèque ☐ plusieurs chèques :

Je me syndique à la FSU-SNUipp 31, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession. Je demande à la FSU-SNUipp 31 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant par écrit à la FSU-SNUipp 31.

PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION PAR PRELEVEMENT SEPA
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

- 1 ➡ Remplir le mandant de prélèvement SEPA ci-dessous
 - 2 ➡ Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)
 - 3 ➡ Choisir le nombre de prélèvements entre novembre et juin ➡
 - ☐ 1 fois
 - ☐ 2 fois
 - ☐ 4 fois
 - ☐ 8 fois
 - 4 ➡ Envoyer les documents à FSU-SNUipp 31
52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse

Mandant de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp 31 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU-SNUipp 31.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

FSU 31
SNUipp

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)
(ne pas renseigner)

Paielement : récurrent

Débiteur

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Identifiant Créancier SEPA : DE56B6500002197951

Nom : FSU-SNUipp 31

Adresse : 52 rue jacques Babinet

Code Postal : 31100

Ville : TOULOUSE

Pays : FRANCE

IBAN :

[illegible]

Le

--	--

--	--

--	--	--	--

A:

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ". Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.